



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT (N°993) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES POLE
DOCUMENTAIRE ET BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « ENSEMBLE MUSICAL
FURIANTE » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-427
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par sa Présidente, Inès MATHLOUTHI, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, de 10h00 à 18h00, les 12 et 13 octobre et 9 novembre 2024 et au Pôle documentaire, de 10h00 à 18h00, les 12 et 13 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Musical Furiante » représentée par sa Présidente, Inès MATHLOUTHI, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, un avenant portant sur la location de salle, pour un montant de 1 028 € T.T.C. (mille-vingt-huit euros), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, de 10h00 à 18h00, les 12 et 13 octobre et 9 novembre 2024 et au Pôle documentaire, de 10h00 à 18h00, les 12 et 13 octobre 2024.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN